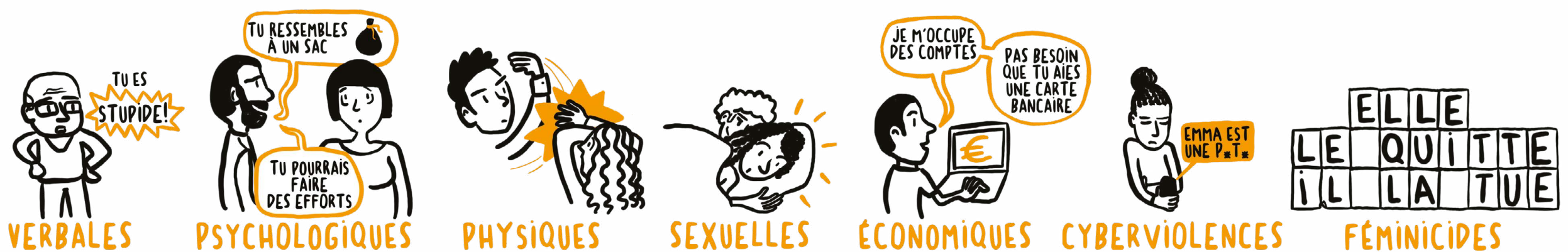


VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

VOUS ÊTES TÉMOIN OU VICTIME ?



Pendant le confinement, vous pouvez quitter votre domicile sans attestation pour porter plainte, vous mettre à l'abri, obtenir de l'aide.

Les violences physiques, sexuelles et psychologiques sont interdites et punies par la loi.

En cas d'urgence et de danger immédiat

→ 17 ou 114 par SMS → 7J/7 24h/24

Pour un conseil ou une écoute anonyme, gratuite et confidentielle

- 3919 → lundi-vendredi 9h-22h, samedi, dimanche & jours fériés 9h-18h
- commentonsaime.fr → 7J/7 10h-21h
- En cas de violences sexuelles 0 800 05 95 95 → lundi-vendredi 10h-19h
- Pour les femmes en situation de handicap 01 40 47 06 06 → lundi 10h-13h, 14h30-17h30, jeudi 10h-13h

Pour échanger par tchat confidentiel avec un ou une policière ou gendarme

→ arretonslesviolences.gouv.fr → 7J/7 24h/24

Pour les enfants (co-) victimes de violences

→ 119 → Gratuit, 24h/24, 7J/7

TROUVER UNE AIDE

En Île-de-France, il existe de nombreuses associations spécialisées d'accompagnement des femmes victimes de violence.

Voir la cartographie :



orientationviolences.hubertine.fr

